MESSIEURS,

La Santé des Habitans du lieu d'Allauch, nous ayant parû ſuſpecte, Nous avons crû qu'il convenoit d'interrompre tout commerce avec eux, & ordonner aux Conſuls de ce Lieu, de n'expedier plus à l'avenir aucuns Certificats de Santé ; Nous vous faiſons cette Lettre pour vous donner connoiſſance de ce que nous avons fait à l'égard de ce Lieu, & pour que vous ne ſoyez point ſurpris par les Certificats qu'on pourroit vous preſenter de leur part. Nous ſommes très-parfaitement.

MESSIEURS,

Vos très-affectionnez Serviteurs,
Les Conſuls & Aſeſſeur d'Aix,
Procureurs du Pays,

VAUVENARGUES.
BUISSON.
LA BRILLANE d'Eygalades.
VINCENS.

A Aix le 20. Août 1720.



A1a

20 Aoust
1720

St Maximin

16

Lettre de Messieurs Les
procureurs du pays faisant
scavoir que les habitants du lieu d'allauch
La terre a paroir supere

Du 20 aoust 1720